

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n°2 du 2 décembre 2021
Année scolaire : 2021/2022**

Le quorum étant atteint en présence de 18 membres votants, Madame Cassar ouvre les délibérations du Conseil d'Administration à 17 h 07.

Madame Romeuf, représentante des professeurs est secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du CA du 16/11/2021

Une remarque est faite concernant une erreur sur un vote. Le procès-verbal sera modifié et proposé au vote lors du prochain conseil d'administration

2. Affaires financières

2.1 acte administratif : frais de réception

Celui-ci concerne les frais de réception et est soumis au vote. Il prévoit le cadre dans lequel peut être utilisée la ligne sur les dépenses sur les frais de réception.

L'Amicale des personnels du collège prend en charge certains événements heureux ou malheureux (naissance, décès, ...) mais il peut arriver que des frais soient engagés par le collège dans certains cas au nom de l'établissement (cas d'obsèques). Il est donc nécessaire d'avoir un acte administratif pour engager des frais. Cet acte permet également de prévoir les pots traditionnels de début et fin d'année, les apéritifs en fin de conseil d'administration, les invitations de personnes extérieures à la- demi-pension. Les frais ne pourront pas dépasser un montant plafond de 200 € et en cas de restauration un tarif de 5 € par personne (Invitation de personnes extérieures par exemple en cas de dépouillement des votes par les parents). Ces frais de 5€ correspondent au tarif des personnes extérieures votées au CA.

Vote : Pour à l'unanimité

2.2 acte administratif : convention Accord 13

Il s'agit d'une convention avec Accord 13 pour le Projet Chorale « On n'arrête pas oiseaux ». Ces frais correspondent à l'adhésion du collège à l'association (50 €) et à forfait de 400 €.

Vote : Pour à l'unanimité

3 Budget 2022 (voir rapport du chef d'établissement)

M. Lequeux, gestionnaire du collège, à l'aide d'un power point expose le budget 2022. Il explique qu'il s'agit d'une proposition de répartition de budget correspondant à la ventilation des recettes et des dépenses de l'établissement. Il précise qu'un budget est une prévision qui autorise toutes les dépenses et les recettes de l'année pour l'année civile (janvier à décembre) alors que le fonctionnement du collège est en année scolaire (septembre à juillet).

Les ressources pour effectuer le budget proviennent de trois sources principales la dotation du département, les ressources de l'état (rectorat) et les reliquats.

17 h 22 Arrivée de Mme Mondillon portant le nombre de votants à 19

3.1 Section de fonctionnement permet de gérer les activités de l'établissement au quotidien

Elle est composée des

- **Services spéciaux retracent les activités particulières**
SRH - service de restauration et d'hébergement
Bourses Nationales - BN
- **Services généraux retracent l'activité principale de l'établissement**
ALO - Administration et logistique
VE - Vie de l'élève
AP - Activité pédagogique

3.1.1 Services spéciaux

A. SRH service de restauration et d'hébergement

Une partie est reversée (contribution entre services) à ALO.

Recettes prévues :

DP 151 200 € (360 élèves DP payant un forfait à l'année de 420 €)

Commensaux : professeurs, agents, personnels administratifs et élèves externes 9 197 € (prévision basée sur l'actuel).

A ces recettes prévues viennent s'ajouter trois subventions du département.

La première s'appelle la « FORFDP » : Ce forfait DP correspond à une somme allouée par le département (subvention de 20 centimes par élève demi-pensionnaire et par jour) pour permettre de maintenir le prix de la demi-pension malgré l'augmentation des denrées, soit un montant de 10 080€.

La deuxième s'appelle « PROV » : Provence dans mon assiette, elle correspond à 0,50€ par élève demi-pensionnaire par 36 semaines soit 6480 € subvention allouée par le conseil départemental pour permettre d'acheter des produits locaux.

La troisième subvention est « 2FCSH » : cela concerne les réparations en cuisine. Une prévision de 1000€ est prévue en recette et en dépense.

Dépenses

- « OFARPI » ou FRDPI 34 020 €, il s'agit d'une contribution correspondant à 22,5% des recettes des demi-pensionnaires reversée à la collectivité pour le paiement notamment des salaires des agents du département.

- « OFCSH » 1890 €, il s'agit d'une contribution correspondant à 1,25% des recettes des demi-pensionnaires reversée à la collectivité.

- Charges communes : correspond à 13% des recettes des demi-pensionnaires, commensaux et de la subvention FORFDP. Les charges communes aident à payer les dépenses de cuisine, contrats ou des divers dépenses et de payer une partie des dépenses en ALO (la contribution entre services)

17 h 32 *Arrivée de M. Borel portant le nombre de votants à 20*

13 % des dépenses : 22162.01€ auquel on retire les sommes correspondantes à l'entretien de la cuisine.

- Charges commune reversées en ALO 14 697.11 €
- Le reste des dépenses est destiné au Crédit nourriture 118 884.99 €

B. Bourses Nationales BN

Montant : 25000 euros

Il s'agit d'un service spécial où les recettes sont strictement équivalentes au crédit. Cette année, 95 dossiers de bourses ont été déposés et 7 dossiers sont en instance.

Cette somme est en augmentation de 11% (20 % d'augmentation si tous les dossiers sont acceptés).

Un travail de fond important est effectué par M. Lequeux, gestionnaire du collège, Mme Blanc, secrétaire de direction et Mme Tardivet, CPE, pour aider les parents à constituer les dossiers. Certains parents ne se manifestent en effet pas. Ces bourses sont aussi importantes pour les frais de demi-pensions pour les familles bénéficiant des bourses. Cette demande importante reflète l'hétérogénéité de l'établissement. L'assistante sociale du collège est aussi sollicitée.

3.1.2 Services généraux

La dotation globale de fonctionnement du département est de : 54 640 €. La répartition de cette dotation est la suivante

ALO 37 840 €

AP 16 800 €

Cette dotation accuse une baisse de 14.13 %

Le Fonds de roulement au dernier COFI était de 84 588,10€. Le CD13 souhaite que le fonds de roulement ne dépasse pas 10 % des frais de fonctionnement, pour éviter de thésauriser. Il est important d'être proche de cette somme pour éviter des prélèvements de la part du conseil départemental.

ALO : Administration et logistique

VE : Vie de l'élève

AP : Activité pédagogique

Question d'un parent : S'il arrive une catastrophe pourquoi ne pas utiliser le fonds de roulement plutôt que de faire appel au conseil départemental ?

Le prélèvement opéré sur le fonds de roulement a pour objectif d'équilibrer le budget 2022 et donc de pallier certaines dépenses.

L'augmentation du fonds de roulement cette année est due à la non-dépense de la « part établissement » (frais des accompagnants) dans le cadre des financements des voyages. La crise sanitaire nous ayant contraints à les annuler.

Question d'un parent : Quelle est la marge de manœuvre du collège pour utiliser ce fonds de roulement : par exemple, changement d'ordinateurs. Madame Cassar répond que la marge de manœuvre est complète pour le chef d'établissement mais qu'on ne peut pas investir dans du nouveau matériel sachant que tout le mobilier sera renouvelé à l'occasion de la restructuration prévue du collège. C'est notamment le cas de la réfection de la salle de musique demandée par Mme Letaille ou de l'achat de nouveaux ordinateurs pour remplacer les ordinateurs lents et obsolètes des enseignants dans les salles proposées par M. Borel.

Service Administration et Logistique : ALO

Les recettes prévues sont :

DGF 37 840 €

Contribution du SRH 14 697.11 €

Autres produits annexes : 100€

Les dépenses prévues sont dans plusieurs domaines :

- *les Charges générales* pour un montant de 24 432€ représentant 38 % des dépenses de ce service (assurances, essence, photocopieurs, fournitures administratives, logiciels, pronote (2250 €), divers, frais de réception 600 €, communication, infirmerie)

- *le domaine « Entretien »* pour un montant de 16 600€ représentant 24% des dépenses de ce service concerne les dépenses des produits d'entretien, du matériels entretien, et des divers réparations.

- *le domaine des « Contrats »* pour un montant de 13 000€ représente 20 % des dépenses de ce service. Il concerne tous les contrats et de maintenance obligatoire pour le fonctionnement de l'établissement. (alarme, EDF, Gaz, Ascenseur... cuve à gaz)
Une partie des contrats et de maintenance se retrouve en restauration (dératisation, hottes...)

- *le domaine « Viabilisation »* pour un montant de 11 250€ représente 18 % des dépenses de ce service. Il concerne les dépenses de l'eau (en baisse de 250 €) du gaz (en baisse de 2000 €, suite au nouveau contrat avec l'énergie verte).

- *le domaine des amortissements* est identique en recette et en dépense pour un montant de 3081,60€. Ce sont des amortissements neutralisés, ils n'ont donc pas d'impact sur la CAF ou le résultat.

Ce service est déficitaire.

La différence entre les recettes et les dépenses est de 12 644.89 €.

Service Vie de l'élève

Il s'agit de subventions de l'état, et du département.

Ce service est équilibré 193 038.78 €.

Les domaines de ce service sont :

- Paye des AED (156 000€)
- Chèques restaurants pour les DP boursiers (25 704€)
- Education à la santé : reliquat d'il y a deux ans (386€)
- Parcours Education artistique 2 482.11€ : chorale Les 2000 € sont destinés à Accords 13.

L'établissement est porteur des subventions versées à l'association.

- Fonds social de 8166,67 €
- EDD 300 € suite à la labellisation de l'établissement projet de mise en place de serviettes de table en tissu à la place des serviettes en papier. 1 couleur par niveau. Chaque élève sera doté d'une serviette à son nom. Des racks seront installés pour le rangement, les serviettes seront lavées une fois par semaine par l'établissement. Une demande a été faite au CD13 pour acheter une machine à laver et un sèche-linge.

Service Activités pédagogiques

Les recettes prévues pour ce service sont de 3 ordres :

CD13

Dotation DGF 16 8000 €,

PAME 3900 € pour 5 projets financés

Remboursement de transport : actions éducatives fléchées par le département 500 €

Remboursement transport piscine 1680 €

Etat-Rectorat

4 recettes sont prévues pour les carnets de correspondance, les manuels scolaires, les droits de reproduction, et les autres dépenses pédagogiques pour un montant total de 6 192,13€

Produits annexes

200 € livres dégradés, matériel dégradé

Les dépenses prévues pour ce service sont :

Dans le domaine de l « enseignement » pour un montant de 12000€

CDI 500 €

Disciplines 5000 €

Fournitures administratives 2000 €

Matériel pédagogique 2500 €

Photocopies professeurs : 2000€

Dans le domaine des subventions de l'état, ce sont des crédits tracés. Nous retrouvons les mêmes activités et les mêmes montants qu'en recettes.

Dans le domaine « Projets pédagogiques » un montant de 5000 € pour les sorties pédagogiques. (transports, prestations d'associations, de personnes extérieures).

Les professeurs sont invités à anticiper leurs projets et les présenter au dernier CA de juin (cf charte des voyages) afin d'anticiper les potentielles dépenses.

Un PASS Education pour les élèves de 4° et 3° est mis en place par l'état (20 € environ par élève). Les professeurs pourront utiliser cette somme entre janvier et juin pour organiser des sorties.

Le projet Vélodyssée est retiré pour cette année en raison notamment du départ de plusieurs professeurs organisateurs. Pour les élèves concernés il y a 3 ans et qui se sont investis dans ce projet, une sortie moins ambitieuse sera proposée.

Dans le domaine des subventions du département, ce sont les mêmes activités et les mêmes montants qu'en recettes, hormis la dotation de fonctionnement.

3.2 Section de Financement : ce service permet d'acquérir de nouveaux matériels ou le changement de matériels obsolètes.

Opération en capital

Dotation du CD 13 de 8000 € pour un projet

Résultat détaillé par services			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	DIFFERENCE RECETTES-
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	29 272,13	29 272,13	0,00
VIE DE L'ELEVE	193 038,78	193 038,78	0,00
ADMIN. ET LOGISTIQUE	68 363,60	55 718,71	-12 644,89
TOTAL SERVICES GENERAUX	290 824,51	278 179,62	-12 644,89
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	177 957,00	177 957,00	0,00
BOURSES NATIONALES	25 000,00	25 000,00	0,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX	202 957,00	202 957,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	493 781,51	481 136,62	-12 644,89
OPERATIONS EN CAPITAL	8 000,00	8000,00	0,00

TABLEAU PREVISIONNEL DE FINANCEMENT		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	8 000,00	8 000,00
Incapacité d'Auto Financement	12 644,89	0,00
Prélèvement sur fond de roulement	0,00	12 644,89

Montant du Fonds de roulement			
Montant au dernier COFI	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
84 588,10	19 813,03	12 644,89	52 130,18

Le budget est mis au vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

Le budget est adopté à l'unanimité

4. questions diverses

Stationnement vélos

Manque de place pour le stationnement des vélos : mise en place de râteliers pour les vélos+ piste cyclable à Trets si un représentant de la mairie

L'agrandissement est prévu dans le projet de réfection du collège. De ce fait, l'agrandissement du garage à vélo n'est pas possible. A priori les élèves n'ont pas de problème pour garer les vélos. En réalité, il existe des places dans le garage à vélos mais il est peu pratique. Les élèves préfèrent souvent déposer leur vélo contre les murs.

Toilettes garçons

Problème d'intimité, une serrure a été remplacée pour les deux autres cela n'est pas possible car le bâti métallique des portes a été tordu. 2 toilettes peuvent être fermés. Madame Cassar a conscience que ce n'est pas satisfaisant.

Quart d'heure lecture

Les enseignants n'ont pas souhaité poursuivre le dispositif en raison du caractère chronophage (problème de temps d'enseignement), de la liberté pédagogique (chaque enseignant est libre d'organiser son temps d'enseignement comme il l'entend en respectant les préconisations du programme) et de l'efficacité relative de ce quart d'heure (certains élèves n'avaient jamais de livre).

Fonctionnement du CDI

Mme Mezzoud précise que le CDI fonctionne normalement. A la demi-pension, le CDI est ouvert 1 jour par semaine par niveau pour éviter le brassage des élèves eu égard au contexte sanitaire.

Questions des élèves

Enseignement de l'allemand au collège

Dans le cadre de la DGH, les heures allouées ne permettent pas d'ouvrir un enseignement d'allemand. Cela n'est pas exclu si la dotation horaire le permet.

Actions solidaires à la cantine

Comment gérer les actions des élèves sur des actions solidaires (collecte de denrées),

Le CVC qui s'est réuni propose une journée Pain Pomme. Les DP mangent du pain et des pommes et reversent l'économie réalisée à une association caritative. Sur le principe, les parents soutiennent le projet mais ont peur de la réaction des parents. Cette action sera étudiée et peut-être proposée sous une autre forme. Mme Cassar salue la volonté d'engagement des élèves du CVC et de leurs camarades.

L'ATPE a réalisé un projet appelé Gratifieria et a des projets solidaires de dons en prévision (projet pour le mois de juin de dons de matériel scolaire en bon état, boîtes de Noël à offrir aux SDF).

19h00 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La présidente du Conseil d'Administration

Sophie CASSAR



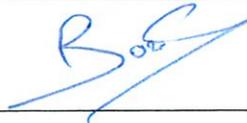
La secrétaire de séance

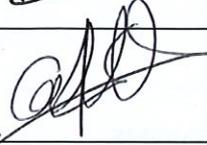
Nathalie Romeuf

A blue ink signature, appearing to be "N. Romeuf", written in a cursive style.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2021

NOMS - PRENOMS	Qualité	Emargement
Mme CASSAR Sophie	Principale Membre de droit	
Mme MONDILLON Laure	Principale adjointe Membre de droit	
Mme TARDIVET Sophie	CPE Membre de droit	
M. LEQUEUX Sébastien	Gestionnaire Membre de droit	
Mme BONFILLON-CHIAVASSA Béatrice <i>YLA ACCOLIA CYNIE</i>	Représentant collectivités territ. Membre de droit	
M. MERCIER Arnaud	Représentant collectivités territ. Membre de droit	
Mme DURAND Carole	Représentant commune Membre de droit	
	Personnalité qualifiée Membre de droit	
Mme HOLGADO Sonia	Représentant ATSS Titulaire	
Mme BLANC Caroline	Représentant ATSS Titulaire	
Mme CHABERT Christine	Représentant ATSS Suppléant	
Mme DUDON Caroline	Représentant ATSS Suppléant	
M. BOREL Jérôme	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	

NOMS - PRENOMS	Qualité	Emargement
Mme ROMEUF Nathalie	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	
Mme CALLET Hélène	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	
Mme DAUX Marlène	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	
Mme MEZZOUD Florence	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	
Mme CABY Claire	Représ. Personnels Enseign. Educ. Titulaire	
Mme TANIÈRE Nathalie	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
Mme SANTIAGO Corinne	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
M. PRIEUR-DREVON Jérémie	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
Mme EVEN Anaïs	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
Mme LETAILLE Evelyne	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
Mme MICALLEF Cécile	Représ. Personnels Enseign. Educ. Suppléant	
Mme LE PANN GOURITEN Lisa	Représentant parents d'élèves Titulaire	
Mme LAMER Laure	Représentant parents d'élèves Titulaire	Excusée
M. MATEO Patrice	Représentant parents d'élèves Titulaire	Excusé
Mme ACLAND Joanne	Représentant parents d'élèves Titulaire	
M. VIVES Christian	Représentant parents d'élèves Titulaire	

NOMS - PRENOMS	Qualité	Emargement
M. DAVEAUX Benjamin	Représentant parents d'élèves Titulaire	Excuse
Mme SIMOVITCH Sophie	Représentant parents d'élèves Suppléant	Excuse
M. GARCIA Patrick	Représentant parents d'élèves Suppléant	Excuse
Mme MINVIELLE SEBASTIA Carine	Représentant parents d'élèves Suppléant	
Mme GRANIER Audrey	Représentant parents d'élèves Suppléant	
Mme PARNAUDEAU Chrystel	Représentant parents d'élèves Suppléant	
Mme BECHEIRON Marie-Claire	Représentant parents d'élèves Suppléant	
Maïlys MICHOT	Représentant Elèves Titulaire	
Ethan ROBERT	Représentant Elèves Titulaire	
Albin MICHOT	Représentant Elèves Suppléant	
Yanis PAPAIX	Représentant Elèves Suppléant	